

Séance extraordinaire du 16 décembre 2025 (19 h 05)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 16 décembre 2025, à compter de 19 h 05 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Sylvain Létourneau, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

| Postes | Noms |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| Conseillère, district électoral n° 1 | Joanie Généreux ABSENTE |
| Conseiller, district électoral n° 2 | Pierre Rousseau |
| Conseiller, district électoral n° 3 | Michel Deschamps |
| Conseiller, district électoral n° 4 | Sébastien Gaudreau |
| Conseillère, district électoral n° 5 | Claudie Létourneau |
| Conseillère, district électoral n° 6 | Myriam Bouthillette |

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et assistante greffière, Mme Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe et Mme Nancy Bernier, greffière.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Règlement n° 322 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2026 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption
2. Règlement n° 323 fixant le taux de la compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2026 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption
3. Règlement n° 280-07 modifiant le règlement no 280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et amendements / Adoption
4. Règlement no 324 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire / Adoption
5. Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville – Révisions budgétaires n° 6 de l'année 2025 / Approbation
6. Contrat de licence et de services SIGMA-RH Solutions inc. (SOFE) / Renouvellement 2026
7. Logiciels, applications informatiques et licences en administration générale / Renouvellement 2026
8. Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie / Renouvellement 2026
9. Entretien et soutien des applications pour le logiciel Première ligne / Renouvellement 2026
10. Contrat de services 2026 pour un plan de gestion sécurisée de l'infrastructure informatique de la Ville / Autorisation de signature
11. Fédération québécoise des municipalités - Adhésion / Renouvellement 2026
12. Couverture d'assurances générales, automobiles et accidents de la Ville / Renouvellement 2026
13. Achat camion et équipements (lettage, lumières et pneus) / Acquisition

Séance extraordinaire du 16 décembre 2025 (19 h 05)

14. Grille salariale 2026 du service de Protection et de Secours civil / Approbation
15. Suivi annuel de l'exploitation des puits d'alimentation en eau potable / Octroi d'un mandat
16. Période de questions
17. Fin de la séance

Résolution 2025-12-378

Règlement n° 322 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2026 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du Règlement n° 322 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que copie de celui-ci est mise à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du Règlement n° 322 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Sébastien Gaudreau

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement n° 322 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2026 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-12-379

Règlement n° 323 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2026 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du Règlement n° 323 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que copie de celui-ci est mise à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du Règlement n° 323 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement n° 323 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2026 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Séance extraordinaire du 16 décembre 2025 (19 h 05)

Résolution 2025-12-380

Règlement n° 280-07 modifiant le Règlement n° 280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et amendements / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du Règlement n° 280-07 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 280-07 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement n° 280-07 modifiant le règlement n° 280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et amendements » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-12-381

Règlement n° 324 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 324 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du Règlement n° 324 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement n° 324 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-12-382

Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville – Révision 6 du Budget 2025 pour Saint-Césaire / Approbation

Il est proposé par Myriam Bouthillette

Et résolu d'approuver la révision budgétaire n° 6 du budget 2025 de l'Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier 1110 de Saint-Césaire, en référence au document daté du 1^{er} décembre 2025, le tout comme suit :

Séance extraordinaire du 16 décembre 2025 (19 h 05)

| Révision n° | Date | Budget approuvé précédent | Budget approuvé cumulatif |
|-------------|------------|---------------------------|---------------------------|
| 1 | 2025-03-03 | 7 424 \$ | 32 354 \$ |
| 2 | 2025-06-02 | 32 354 \$ | 32 436 \$ |
| 3 | 2025-08-26 | 32 436 \$ | 32 459 \$ |
| 4 | 2025-10-17 | 32 459 \$ | 32 864 \$ |
| 5 | 2025-11-04 | 32 864 \$ | 32 666 \$ |
| 6 | 2025-12-01 | 32 666 \$ | 32 805 \$ |

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-12-383

Contrat de licence et de services SIGMA-RH Solutions inc. (SOFE) / Renouvellement 2026

Il est proposé par Sébastien Gaudreau

Et résolu de renouveler pour l'année 2026, le contrat de licence et de service, logiciel, redevances, honoraires et frais auprès de la compagnie SIGMA-RH Solutions inc., de Montréal, pour le prix de 6 595,92 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la facture SIGMA12678 datée du 1^{er} novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-12-384

Logiciels, applications informatiques et licences en administration générale / Renouvellement 2026

Il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu de renouveler pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, avec PG Solutions inc. de Montréal, les contrats de licences, d'entretien et de soutien des applications logicielles, pour le prix de 58 352 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert aux factures datées du 1^{er} décembre 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-12-385

Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie / Renouvellement 2026

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu :

- de renouveler pour l'année 2026, l'entente de partenariat avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM);
- d'autoriser le directeur du service Protection et de Secours civil, ou en son absence, la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, ladite entente avec l'autorité compétente de l'APAM;
- d'autoriser le paiement de la cotisation 2026 d'une somme de 844 \$, tel qu'il appert à l'entente datée du 9 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Séance extraordinaire du 16 décembre 2025 (19 h 05)

Résolution 2025-12-386

Entretien et soutien des applications pour le logiciel Première ligne / Renouvellement 2026

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de renouveler pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, avec Solutions Emergensys inc., de Québec, la licence annuelle pour l'application en sécurité civile, le soutien technique, le développement et les mises à jour pour le prix de 4 606,40 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert du renouvellement daté du 1^{er} octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-12-387

Contrat de services 2026 pour un plan de gestion sécurisé de l'infrastructure informatique de la Ville / Autorisation de signature

Il est proposé par Myriam Bouthillette

Et résolu d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et assistante greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, le contrat de services 2026 pour un plan de gestion sécurisée de l'infrastructure informatique de la Ville avec Solti TI de Sherbrooke, pour le prix de 23 391 \$ plus les taxes, tel qu'il appert au contrat OP23652 datée du 8 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-12-388

Fédération québécoise des municipalités - Adhésion / Renouvellement 2026

Il est proposé par Sébastien Gaudreau

Et résolu d'autoriser l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2026 au coût de 5 092,37 \$ plus les taxes, tel qu'il appert à l'avis d'adhésion n° 255023-00 daté du 17 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-12-389

Couverture d'assurances générales, automobiles et accidents de la Ville / Renouvellement 2026

Il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu de renouveler la couverture d'assurances générales, automobiles et accidents de la Ville de Saint-Césaire auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec de la Fédération québécoise des municipalités, pour une somme de 177 862,66 \$ taxe incluse, pour la période allant du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026, tel qu'il appert aux factures n°s 21640, et 21408 datées des 10 et 22 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance extraordinaire du 16 décembre 2025 (19 h 05)

Résolution 2025-12-390

Achat camion et équipements (lettages, lumières et pneus) / Acquisition

Considérant que le Service des travaux publics doit procéder à l'achat d'un nouveau camion afin de remplacer un camion en fin de vie utile;

Considérant les propositions de prix volontaires demandées et reçues pour l'acquisition d'un nouveau camion suivantes :

| Soumissionnaires | Prix avant les taxes |
|--|----------------------|
| Groupe R.L.S. inc. Sainte-Julie | 39 750 \$ |
| Groupe Gabriel Occasion Saint-Laurent | 46 366 \$ |

Considérant les propositions de prix volontaires reçues pour de l'équipement tel que des lumières de signalisation, du lettrage, ainsi que des pneus et jantes :

| Soumissionnaires | Prix avant les taxes |
|---|----------------------|
| Zone Technologie Électronique inc. Chambly (Lumières de signalisation) | 8 528,22 \$ |
| Lettrage Richard inc. Granby (Lettrage) | 740 \$ |
| Centre du pneu et mécanique R.S.R. inc. Saint-Césaire (Pneus et jantes d'hiver) | 2 205,76 \$ |

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de procéder l'acquisition d'un camion Ford F-150 XLT 2023 pour le service des Travaux publics auprès de Groupe R.L.S. inc., de Sainte-Julie, pour le prix de 39 750 \$ avant les taxes, tel qu'il appert de la soumission datée du 11 décembre 2025.

Et résolu de procéder à l'acquisition de lumières de signalisation à installer sur ledit véhicule, à Zone Technologie Électronique inc., de Chambly pour le prix de 8 528,22 \$, plus les taxes et de procéder au lettrage dudit véhicule au coût de 740 \$, plus les taxes à Lettrage Richard inc., de Granby et de faire l'acquisition de pneus et de jantes d'hiver auprès de Centre du pneu et mécanique R.S.R. inc., de Saint-Césaire au coût de 2 205,76\$, plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-12-391

Grille salariale 2026 du service de Protection et de Secours civil / Approbation

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'approuver la grille salariale 2026 du service de Protection et de Secours civil, tel que déposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance extraordinaire du 16 décembre 2025 (19 h 05)

Résolution 2025-12-392

**Suivi annuel de l'exploitation des puits d'alimentation en eau potable /
Octroi d'un mandat**

Il est proposé par Myriam Bouthillette

Et résolu d'octroyer un mandat couvrant la période de janvier 2026 à décembre 2028 pour le suivi annuel de l'exploitation des puits d'alimentation en eau potable n°s 1, 2, 3, 5, 6 et pour 5 piézomètres, à LNA Hydrogéologie Environnement, de Québec, pour des honoraires professionnels de 12 135 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de service n° 16312 datée du 7 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Fin de la séance

Sylvain Létourneau
Maire

Nancy Bernier
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2025-12-383 2025-12-384 2025-12-385 2025-12-386 2025-12-387
2025-12-388 2025-12-389 2025-12-390 2025-12-391 2025-12-392

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe